

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_3\_10

**Objet : Participation de la commune au voyage scolaire des élèves du collège Louis Le Prince Ringuet – Année scolaire 2022-2023**

**VOTE**

**UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 13 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absente : Mme Christine VALLET

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Participation de la commune aux voyages scolaires des élèves  
Louis LEPRINCE-RINGUET – Année scolaire 2022/2023**

Monsieur le Maire informe que le Collège Louis LEPRINCE-RINGUET de LA FARE LES OLIVIERS organise quatre voyages scolaires pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une participation exceptionnelle de 600 € pour l'organisation de ces séjours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une participation exceptionnelle de 600 € au Collège Louis LEPRINCE-RINGUET pour l'organisation de quatre séjours scolaires.

**DIT** que cette dépense sera inscrite au budget communal 2023, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

